

- Huile essentielle de Thym thujanol -

RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit / Identification of the substance

Nom commercial / <i>label name</i>	Huile essentielle de Thym thujanol
Nom de la substance / <i>Botanical name</i>	Huile essentielle obtenue par entraînement à la vapeur d'eau des sommités fleuries de <i>Thymus vulgaris thujaniferum</i> (clone T36)
Nom INCI	THYMUS VULGARIS OIL
<i>Code d'identification</i>	
Numéro CAS	8007-46-3
Numéro EINECS	284-535-7
Numéro d'enregistrement REACH	REACH exempté

1.2. Utilisation identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées / Uses of the product

Utilisations identifiées pertinentes	Ingrédient pour fragrance, ingrédient pour arôme, ingrédient pour produits cosmétiques
--------------------------------------	--

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité / Identification of the company

Fabricant/fournisseur	MillyPPAM
Voie/Boîte postale	CNPMAI, Route de Nemours
Code postal/Localité	91490, Milly-la-Forêt
Pays	France
Numéro de téléphone	06.22.49.67.81
Numéro de télécopie	
Email de la personne compétente de la fiche de données de sécurité :	cuma.millyppam@gmail.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence / Emergency number

Numéro ORPHILA	+33 (0) 493 090 609 pendant les heures normales d'ouvertures (9h à 16h30) sinon +33 (0) 1 45 42 59 59, 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. (accès à tous les centres antipoisons de France)
OFILA number	<i>Emergency information : During normal business hours (9:00 to 16:30) at 33 (0) 493 090 609 - Otherwise emergency number OFILA to 33 (0) 145 42 59 59</i>

RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification conformément au règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) / *classification according to regulation Regulation (CE) n° 1272/2008*

Classe et catégorie de danger / <i>Class and category of hazard</i>	Mention de danger / <i>hazard</i>		
Flam. Liq. 3 (FL 3)	H226	Liquide et vapeurs inflammables	<i>Flammable liquid and vapour</i>
Asp. Tox. 1 (AH 1)	H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires	<i>May be fatal if swallowed and enters airways.</i>
Skin Irrit.2 (SCI 2)	H315	Provoque une irritation cutanée.	<i>Causes skin irritation</i>
Skin Sens. 1 (SS 1)	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.	<i>May cause an allergic skin reaction</i>
Aquatic Chronic 1 (EHC2)	H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme	<i>Toxic to aquatic life with long lasting effects</i>

Procédure de classification établie selon le IFRA* /
IOFI* Labelling Manual en vigueur et la somme des
composants classés selon le Règlement (CE) n°
1272/2008

*Classification procedure established by IFRA
* / * IOFI Labeling Manual in effect and the
sum of components classified by Regulation
(EC) No 1272/2008*

2.2. Eléments d'étiquetage / *Labels*

PICTOGRAMME(S) DE DANGER / *SYMBOL(S) OF DANGER*



SGH02



SGH07



SGH08



SGH09

MENTION D'AVERTISSEMENT / *WARNINGS*

Danger / *Danger*

MENTION(S) DE DANGER/ *REFERENCE(S) OF DANGER*

H226 Liquide et vapeurs inflammables

Flammable liquid and vapour

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires

May be fatal if swallowed and enters airways.

H315 Provoque une irritation cutanée

Causes skin irritation

H317	Peut provoquer une allergie cutanée	<i>May cause an allergic skin reaction</i>
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	<i>Toxic to aquatic life with long lasting effects</i>

CONSEIL(S) DE PRUDENCE / PRECAUTION ADVISES

P210	Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. Ne pas fumer	<i>Keep away from heat/sparks/open flames/hot surfaces. - No smoking.</i>
P273	Éviter le rejet dans l'environnement	<i>Avoid release to the environment</i>
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage	<i>Wear protective gloves/protective clothing/eye protection/face protection.</i>
P301/310	En cas d'ingestion : appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.	<i>IF SWALLOWED : Immediately call a POISON CENTER or doctor/physician.</i>
P302/352	En cas de contact avec la peau : laver abondamment à l'eau et au savon.	<i>IF ON SKIN : Wash with plenty of soap and water</i>
P501	Éliminer le contenu/récipient conformément aux législations en vigueur	<i>Dispose of contents/container according to regulation in force</i>

2.3. Autres dangers / other danger

La substance ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Composants allergènes (Directive Cosmétique 2003/15/CE) :

- Linalool
- D-Limonene
- Geraniol
- Citral (Geranal + Neral)

RUBRIQUE 3 : Composition / Informations sur les composants

3.1. Substances

Composition : 100% huile essentielle de Thym thujanol, huile essentielle obtenue par entrainement à la vapeur d'eau des sommités fleuries de *Thymus vulgaris thujaniferum*.

Constituants naturellement présents dangereux selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP) :

Numéro CAS	Numéro EINECS	Nom du constituant	% (masse)
562-74-3	209-235-5	Terpinène 4-ol	≤ 20,00 %
99-85-4	202-794-6	Gamma terpinène	≤ 11,00 %
99-86-5	202-795-1	Alpha terpinène	≤ 7,00 %
87-44-5	201-746-1	Béta caryophyllène	≤ 6,00 %
5989-27-5	227-813-5	D-Limonène	≤ 6,00 %
123-35-3	204-622-5	Myrcène	≤ 8,00 %

80-56-8	201-291-9	Alpha pinène	≤ 5,00 %
98-55-5	202-680-6	Alpha terpinéol	≤ 5,00 %
78-70-6	201-134-4	Linalol	≤ 30,00 %
127-91-3	204-872-5	Béta pinène	≤ 3,00 %
586-62-9	209-578-0	Terpinolène	≤ 3,00 %
499-75-2	207-889-6	Géraniol	≤ 3,00 %
89-83-8	201-944-8	Acétate de terpenyl	≤ 3,00 %

RUBRIQUE 4 : Premiers secours au cas où le produit présente des dangers

4.1. Description des premiers secours / *first aid measures*

Conseils généraux

En cas de doute ou si des symptômes persistent, consulter un médecin. Montrer cette fiche de données de sécurité au médecin traitant. Enlever les vêtements contaminés.

En cas d'inhalation excessive

En cas d'inhalation de vapeurs, transporter la personne hors de la zone contaminée, à l'air frais. Si les symptômes persistent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau

Laver immédiatement au savon avec une grande quantité d'eau. Consulter un médecin en cas d'irritation/démangeaison. Enlever les vêtements et chaussures contaminés et les laver avant réutilisation.

En cas de contact avec les yeux

Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin (ophtalmologiste).

En cas d'ingestion

Ne PAS faire vomir. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Se rincer la bouche à l'eau. Consulter un médecin

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés / *larger symptoms and effects, acute or delayed*

Les principaux symptômes et effets connus sont décrits sur l'étiquetage (voir rubrique 2.2 et/ou rubrique 11).

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires / *Indications of any immediate medical attention and special treatment needed*

Pas de traitement particulier. Traitement symptomatique requis. Contacter immédiatement un spécialiste pour le traitement des intoxications si de grandes quantités ont été ingérées ou inhalées.

No special treatment. Treat symptomatically. Contact a specialist for treatment of poisoning if large amounts are ingested or inhaled.

RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction / *extinguishing media*

Moyens d'extinction appropriés

Utiliser de la mousse résistant à l'alcool, de la poudre sèche ou du dioxyde de carbone.

Suitable extinguishing media :

Carbon dioxide extinguishers or dry (Class ABC) fire extinguisher foam.

Moyens d'extinction déconseillés

Jet d'eau à grand débit.

Unsuitable extinguishing agents :

Water spray.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Oxydes de carbone. Eviter l'inhalation des fumées. En cas de ventilation insuffisante, porter un équipement de protection respiratoire.

Possible production of toxic fumes in case of fire.

5.3. Conseils aux pompiers

Eviter de respirer les vapeurs et les fumées dégagées. Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire. Ne pas attaquer le feu avec de l'eau : l'eau au lieu d'étouffer à tendance à alimenter le feu. Les huiles essentielles ont la faculté de flotter sur l'eau. La propagation du feu est alors accélérée. Pour éteindre un feu naissant à base d'huile essentielle, utiliser un extincteur spécifique à poudre ABC (ou équivalent). Si le feu n'est pas important, on peut l'étouffer par recouvrement à l'aide de terre, de sable ou d'une couverture.

Avoid breathing vapors and fumes. Use a mask if necessary. Do not attack the fire with water : the water instead of stifling tends to fuel the fire. Essential oils have the ability to float on water. The fire spread is then accelerated. To extinguish an incipient fire based essential oil, use dry powder-specific ABC (or equivalent). If the fire is not important, it can be smothered by covering with earth, sand or blanket.

5.4. Information supplémentaire

Les récipients fermés peuvent être refroidis par eau pulvérisée. Ne pas laisser l'eau d'extinction s'écouler dans les égouts.

RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et mesures d'urgence / *Personal precautions, protective equipment and emergency procedures*

Utiliser un équipement de protection individuelle (voir rubrique 8). Eloigner toute source potentielle d'inflammation. Aérer les locaux. Ne pas fumer. Éviter de respirer les poussières / fumées / gaz / brouillards / vapeurs / aérosols. Assurer une ventilation adéquate. Enlever toute source d'ignition. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Evacuer les personnes non protégées.

Avoid all flammable sources. Ventilate premises. Do not smoke. Take off contaminated clothing and wash before reuse. Evacuate unprotected people.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement / Precautions for environment protection

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité. Informer les autorités si le produit a causé une pollution environnementale.

Avoid contamination of drains, surface water and groundwater.

6.3. Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Pour les petites quantités : imbiber d'un matériau absorbant inerte. Collecter dans un emballage correctement étiqueté pour l'élimination. Le fermer avant évacuation comme déchet spécial.

Pour de grandes quantités : arrêter la fuite si cela peut être fait sans danger. Pomper le produit avec une pompe anti-explosion ou une pompe à main. Absorber le liquide restant avec un matériau absorbant inerte. Collecter dans un emballage correctement étiqueté pour l'élimination. Le fermer avant évacuation comme déchet spécial.

Large spills should be cleaned with inert absorbent material that will be scanned and then destroyed in accordance with existing regulations.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour la protection individuelle, se référer à la rubrique 8. Pour l'élimination des déchets, se référer à la rubrique 13.

For personal protection, see Section 8. For waste disposal, see Section 13.

RUBRIQUE 7 : Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Ventiler de façon adéquate. Porter des équipements de protections individuelles (voir rubrique 8). Éviter le contact avec la peau et les yeux. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles. Ne pas fumer. Prendre des mesures pour éviter l'accumulation de charges électrostatiques et l'exposition à des hautes températures pendant l'utilisation. Ne pas ingérer ou appliquer sur la peau pure. Pour les précautions, voir rubrique 2.2

Avoid contact, do not inhale the vapors, do not swallow, working under a hood or suction arm. Prevent access to persons not required and not wearing protective clothing. Do not touch or walk through the product. Check for an adequate ventilation. Wear appropriate respiratory protection such as the ventilation is inadequate.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Entreposer dans un endroit frais. Tenir le récipient bien fermé dans un endroit sec et bien aéré. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver à l'écart de toute source d'ignition. Protéger des effets de la lumière. Protéger contre la chaleur. Utiliser des récipients appropriés. Certains plastiques ou élastomères peuvent ne pas être compatibles avec la substance. Tester ou demander conseil au fabricant avant utilisation.

Store in original container or other container approved alternative made from a compatible material, kept tightly closed when not in use.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s) / Use(s) final(s) particular(s)

Aucune utilisation particulière n'est prévue. Appliquer les règles de manipulation ci-dessus.

No specific recommendations. Apply the rules of handling above.

RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'exposition/ protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Valeurs limites nationales

Valeurs limites d'exposition professionnelle / Occupational Exposure Limit Values

Non applicable pour la substance. Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs seuil à surveiller par poste de travail.

Unregulated. No specific exposure limits for this product

Valeurs biologiques limites (base de données de produits chimiques GESTIS / biological limit values (database of chemicals GESTIS)

Non réglementé. Pas de valeurs biologiques limites établies pour ce produit

Unregulated. No biological limit values established for this product.

DNEL et PNEC pertinents

Aucun rapport sur la sécurité chimique n'est exigé selon la réglementation. Les DNEL et PNEC ne sont donc pas requises pour ce produit.

No chemical safety report is required under the regulations. DNELs and PNEC therefore are not required for this product

8.2. Contrôle de l'exposition / Checks of the exposure

8.2.1. Contrôles techniques appropriés / Engineering controls appropriate

À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Fournir une ventilation générale ou locale pour minimiser l'exposition aux vapeurs. Des fontaines de lavage des yeux et des douches de sécurité doivent être disponibles à proximité de tout lieu d'exposition potentielle.

Handle in accordance with good industrial hygiene and safety practice. Wash hands before breaks and at the end of the working day. Take off contaminated clothing and wash before reuse. Avoid contact with eyes and skin.

Provide general or local ventilation to minimize vapor exposure. Eye wash fountains and safety showers should be available near any potential exposure site.

8.2.2. Équipement de protection individuelle / Personal protection measures

Protection des yeux et du visage	Le port de lunettes de protection est recommandé.	<i>Eye protection and face</i>	<i>Wearing protective glasses is recommended</i>
Protection de la peau	Le port de gants imperméables, résistants aux Huiles Essentielles et conformes à une norme approuvée, est recommandé (caoutchouc nitrile ou alcool polyvinyl)	<i>Skin Protection</i>	<i>Impervious gloves are resistant to Essential Oils and complying with an approved standard is recommended (nitrile or polyvinyl alcohol).</i>
Protection des voies respiratoires	Généralement pas nécessaire dans les locaux bien aérés (sauf mention spéciale).	<i>Respiratory Protection</i>	<i>Not normally needed in well ventilated areas (unless otherwise stated).</i>
Dangers thermiques	L'exposition à un flux thermique lié à un incendie ou à une explosion peut provoquer des brûlures à des degrés variables, en fonction de la distance à laquelle on se trouve. Porter impérativement un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome.	<i>Thermal Hazard</i>	<i>Exposure to heat flow related to a fire or explosion can cause burns to varying degrees, depending on the distance at which it is located. Wear protective equipment is essential and an appropriate self-contained breathing apparatus.</i>

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement / Exposure controls related to environmental protection

Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Tout déversement dans l'environnement doit être évité.

Avoid spills or leaks. Do not let product enter drains. All littering must be avoided in the environment.

RUBRIQUE 9 : Propriétés physiques et chimiques

Les propriétés ci-dessous sont déterminées selon les prescriptions de l'annexe V, partie A, de la directive 67/548/CEE

Properties are determined by directive 67/548/CEE, annex V, part A.

Etat physique	Liquide	Physical Appearance	<i>Liquid</i>
Couleur	Jaune pâle à orangier	Colour	<i>Pale yellow to orange</i>
Odeur	Caractéristique : douce et herbacée	Odor	<i>Characteristic : sweet and herbaceous</i>

pH	Non applicable	pH	<i>Not applicable</i>
Point de fusion	N.D.	Boiling point	<i>N.A</i>
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	N.D.	Initial boiling point and boiling range	<i>N.A</i>
Point d'éclair FD ISO/TR 11018	+ 60°C	Flash point FD ISO/TR 11018	<i>+ 60°C</i>
Taux d'évaporation (butyl acétate = 1)	N.D.	Evaporative rate (butyl acétate = 1)	<i>N.A</i>
Inflammabilité	N.D.	Flammability	<i>N.A</i>
Limites supérieures d'inflammabilité Limites inférieures d'inflammabilité	N.D. N.D.	Lower inflammatory limits Upper inflammatory limits	<i>N.A</i>
Pression de vapeur à 25°C	N.D.	steam pressure at 25 °C	<i>N.A</i>
Densité de vapeur à 25°C	N.D.	Steam density at 25°C	<i>N.A</i>
Densité relative à 20°C NF ISO 279	0,892 à 0,915	Density at 20°C or 68°F NF ISO 279	<i>0,892 to 0,915</i>
Solubilité - Hydrosolubilité - Solubilité alcool (20°C en g/l) – NF ISO 875	Insoluble Soluble	Solubility - <i>Solubility in water</i> - <i>Solubility in ethanol (20 °C en g/l)- NF ISO 875</i>	<i>Insoluble Soluble</i>
Coefficient de partage : n-octanol/eau	N.D.	Partition coefficient O / W	<i>N.A</i>
Température d'auto-inflammabilité	N.D.	Auto inflammability temperature	<i>N.A</i>
Température de décomposition	N.D.	Decomposition temperature	<i>N.A</i>
Viscosité	N.D.	Viscosity	<i>N.A</i>
Propriétés explosives Limites supérieures Limites inférieures	N.D. N.D. Dangers d'explosion : Pas de risques à température ambiante, se conformer aux prescriptions ATEX.	Explosive properties Lower limits Upper limits	<i>N.A</i> <i>N.A</i> <i>Explosion Hazards: No risk room temperature, comply with ATEX requirements</i>
Propriétés comburantes	Ne contient aucune substance connue comme susceptible de s'enflammer spontanément	Combustions properties	<i>Does not contain substances known as susceptible to spontaneous combustion</i>
Indice de réfraction à 20 °c NF ISO 280	1,460 à 1,478	Refractive index at 20°C NF ISO 280	<i>1,460 to 1,478</i>
Indice rotatoire à 20°C NF ISO 592	-20 ° à +15 °	Rotatory index at 20°C	<i>-20 ° to +15 °</i>
Principaux composants <i>Main components</i>	Trans 4-thujanol (12,00 to 42,00%) Cis 4-thujanol Linalool (<= 30,00%) 4-Terpinenol (3,00 to 20,00%) Myrcen-8-ol (<= 14,00%) Myrcen-8-yl acetate (3,00 to 12,00%) Gamma terpinene (<= 11,00%)		

RUBRIQUE 10 : Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité / Reactivity

Ce produit est stable aux chocs, aux vibrations et à la pression dans des conditions normales d'utilisations. En présence de lumière et à la chaleur, il peut se produire une oxydation.

Informations relatives aux constituants : Linalol : Décomposition thermique : T> 200 °C

This product is stable to shock, vibration and pressure under normal conditions of use. In the presence of light and heat, oxidation can occur.

Information on constituents: Linalol: thermal decomposition: T > 200 °c

10.2. Stabilité chimique / Chemical Stability

Pas de réaction dangereuse lors de la manipulation et du stockage conformément aux dispositions.

No dangerous reaction if handled and stored respecting the safety instructions.

10.3. Possibilités de réactions dangereuses / Possibility of Hazardous Reactions

Dégagement de chaleur en cas de contact avec acides. / *Heat release in case of contact with acids.*

10.4. Conditions à éviter / Conditions to avoid

Ne pas chauffer à une température élevée. Ne pas exposer les récipients fermés au soleil. Eloigner des sources d'ignition. La chaleur excessive ou prolongée et/ou l'exposition à l'air peut générer des produits de décomposition non-dangereux et/ou une oxydation de la substance.

Do not heat to high temperature. Do not expose sealed containers in the sun. Keep away from sources of ignition. Excessive or prolonged heat and/or exposure to air may generate non-hazardous decomposition products and/or oxidation of the substance.

10.5. Matières incompatibles / Incompatible materials

Oxygène de l'air, agents oxydants, acides, fer / *Air oxygen, oxidizing agents, acids, iron*

10.6. Produits de décomposition dangereux / Hazardous decomposition products

Pas de produit de décomposition dangereux si stocké et manipulé conformément aux dispositions. / *No decomposition if used as directed.*

RUBRIQUE 11 : Informations toxicologiques

Dangers évalués selon les méthodes décrites dans le Règlement (CE) n° 1272/2008 et ses annexes pour le cas des Substances Naturelles Complexes et/ou des mélanges. Ils sont également complétés par les monographies RIFM*, INRS* et IFRA*

*Hazards assessed by the methods described in the Regulation (EC) No 1272/2008 and its Annexes for the case of complex natural substances and / or mixtures. They are also supplemented by the RIFM monographs, * and * INRS IFRA *.*

11.1. Réactivité / Reactivity

- Toxicité aigue / acute toxicity

	Dose	Valeur / value	Méthodes / methods	Remarques / notes
Effet néfaste par ingestion <i>Harmful effect by swallowed</i>	DL org. 50	4700 mg/kg	Ingestion orale chez le rat <i>Oral ingestion on rat</i>	/
Effet néfaste par contact cutané <i>Harmful effect by skin contact</i>	DL derm.50	≥ 5 000 mg/kg	Application dermale chez le lapin <i>Topic dermal application on rabbit</i>	/
Effet néfaste par inhalation <i>Harmful effect by inhalation</i>	CL 50	N.D./ N.A	/	/

N.D. / N.A : non disponible / not available

- Corrosion cutanée/irritation cutanée / Skin corrosion / irritation

Provoque une irritation cutanée / cause skin irritation

- Lésions oculaires graves/irritation oculaire / Serious eye damage / eye irritation

Aucun effet important ou danger critique connu. / No significant effects or critical hazards

- Sensibilisation respiratoire ou cutanée / Respiratory or skin sensitization

Peut provoquer une allergie cutanée. May cause an allergic skin reaction

- Mutagénicité sur les cellules germinales / germ cell mutagenicity

Aucun effet important ou danger critique connu. / No significant effects or critical hazards

- Cancérogénicité / Carcinogenicity

Aucun effet important ou danger critique connu. / No significant effects or critical hazards.

- Toxicité pour la reproduction / Reproductive toxicity

Aucun effet important ou danger critique connu. / No significant effects or critical hazards

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique / Toxicity for specific target organ toxicity – single exposure

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. / Given the available data, the classification criteria can't be completed.

- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée / Toxicity for specific target organ toxicity – repeated exposure

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis. / Given the available data, the classification criteria can't be completed.

- Danger par aspiration / Aspiration hazard

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. / *May be fatal if inhaled and enters airways*

RUBRIQUE 12 : Informations écologiques

12.1. Toxicité / toxicity

- Danger pour le milieu aquatique selon le Règlement (CE) n° 1272/2008 / *Danger to the aquatic environment according to Regulation (EC) No 1272/2008*



Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Toxic to aquatic organisms, resulting in long-term adverse effects.

- Toxicité aquatique aiguë (à court terme) / *Acute aquatic toxicity*

Toxicité aquatique aiguë <i>Acute aquatic toxicity</i>	Critères <i>criteria</i>	Temps d'exposition <i>Exposure time</i>	Résultats <i>Results</i>	Méthodes <i>methods</i>
Poissons / <i>fishes</i>	LC50	96h	N.D. / <i>N.A</i>	/
Daphnies / <i>daphnia</i>	EC50	48h	11,00 mg/l/48h	Essai d'immobilisation immédiate / <i>immobilisation test</i>
Algues / <i>algae</i>	IC50	72h	N.D. / <i>N.A</i>	/

N.D. / *N.A*: non disponible / *not available*

- Toxicité aquatique chronique (à long terme) / *Chronic aquatic toxicity*

Toxicité aquatique Chronique <i>chronic aquatic toxicity</i>	Critères <i>criteria</i>	Temps d'exposition <i>Exposure time</i>	Résultats <i>Results</i>	Méthodes <i>methods</i>
Poissons / <i>fishes</i>	LC50	N.D. / <i>N.A</i>	N.D. / <i>N.A</i>	/
Daphnies / <i>daphnia</i>	EC50	N.D. / <i>N.A</i>	N.D. / <i>N.A</i>	/

N.D. / *N.A*: non disponible / *not available*

12.2. Persistance et biodégradabilité / Persistence and biodegradability

Substance	Biodégradation	Partition coefficient (Log Kow)	Source
Huile essentielle de thym thujanol	N.D. / <i>N.A</i>	N.D. / <i>N.A</i>	N.D. / <i>N.A</i>
Linalol (CAS : 78-70-6)	Rapidement dégradable (OECD Guideline 301 D)	2.97	ECHA

N.D. / *N.A*: non disponible / *not available*

12.3. Potentiel de bioaccumulation / Bioaccumulation potential

Données non disponibles / *Data not available*

12.4. Mobilité dans le sol / Mobility in soil

Données non disponibles / *Data not available*

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB / Results of PBT assessment and vPvB

A la date de réalisation de cette fiche et d'après nos connaissances, cette substance ne contient pas de constituant évalué comme étant une substance PBT ou vPvB.

To this day, and according to our knowledge, no assessment has been conducted on the product.

12.6. Autres effets néfastes / Other adverse effects

Informations non disponibles (manque de données). / *Data not available*.

RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets / Methods of waste treatment

Ne pas déverser dans les égouts ni les cours d'eau. Recycler ou éliminer conformément aux législations en vigueur, de préférence par un collecteur ou une entreprise agréée. Ne pas contaminer le sol ou l'eau avec les déchets, ne pas procéder à leur élimination dans l'environnement. Vider complètement le récipient. Conserver la ou les étiquettes sur le récipient. Remettre à un éliminateur agréé.

Do not discharge into drains or watercourses. Recycle or dispose of in accordance with prevailing regulations, preferably by a collector or an approved company. Do not contaminate the soil or water with waste, do not dispose of them in the environment. Completely empty container. Conserve or labels on the container. Give to a certified disposal contractor.

13.2. Informations complémentaires / Additional information

La réglementation relative aux déchets est codifiée dans le Code de l'Environnement, selon l'ordonnance n° 2000-914 du 18 Septembre 2000 relative à la partie législative du code de l'environnement. On retrouve les différents textes de l'Article L. 541-1 à l'Article L. 541-50 se trouvant au Livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances), Titre IV (Déchets), Chapitre I (Elimination des déchets et récupération des matériaux).

The Waste regulations are codified in the Code of the Environment, by Order No. 2000-914 of 18 September 2000 on the legislative part of the environment. There are the various texts of Article L. To Article L. 541-1 541-50 found in Book V (Prevention of pollution, risks and nuisances), Title IV (Waste), Chapter I (Elimination of waste and material recovery).

RUBRIQUE 14 : Informations relatives au transport

Se conformer à la réglementation pour le transport des marchandises dangereuses. / *Comply with international dangerous goods regulations*

14.1. ADR

Transport par terre ADR/RID (Ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train)		<i>Land transport ADR / RID (Ordinance on the Transport of Dangerous Goods - IMDG)</i>	
Classe ADR/RID	3	<i>ADR/RID class</i>	3
N° UN	1169	<i>UN number</i>	1169
Goupe d'emballage	III	<i>packing group</i>	III
Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	<i>Expedition name</i>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Code Tunnel	A, B, C, D	<i>Tunnel code</i>	A,B,C,D

14.2. IMDG

Transport maritime IMDG (Ordonnance sur le transport de produits dangereux)		<i>Maritime transport IMDG (Ordinance on the Transport of Dangerous Goods)</i>	
Classe ADR/RID	3	<i>ADR/RID class</i>	3
N° UN	1169	<i>UN number</i>	1169
Goupe d'emballage	III	<i>packing group</i>	III
Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	<i>Expedition name</i>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID
Polluant marin	oui	<i>Marine pollutant</i>	yes

14.3. IATA

Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR		<i>Aerial transport (ICAO-TI et IATA-DGR)</i>	
Classe ADR/RID	3	<i>ADR/RID class</i>	3
N° UN	1169	<i>UN number</i>	1169
Goupe d'emballage	III	<i>packing group</i>	III
Nom d'expédition	EXTRAITS AROMATIQUES LIQUIDES	<i>Expedition name</i>	EXTRACTS, AROMATIC, LIQUID

14.4. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur / Special precautions to be taken by the user

Règles à respecter pour le chargement des colis pour le transport routier :

- Se référer au tableau 7.5.2 de l'ADR sur les interdictions de chargement en commun.
- Précautions à prendre relatives aux denrées alimentaires, autres objets de consommation et aliments pour animaux
- Lors du chargement des colis, il est interdit de fumer au voisinage des véhicules.
- Vérifier que les colis soient correctement calés dans le véhicule.
- Vérifier que le conducteur possède les consignes de sécurité et les équipements obligatoires si les seuils établis par l'ADR sont dépassés.

Rules for loading packages for road transport:

- *Refer to Table 7.5.2 of ADR prohibitions on mixed loading.*
- *Precautions relating to food, consumer goods and other feed*
- *When loading packages, it is forbidden to smoke in the vicinity of vehicles.*
- *Check that packages are properly seated in the vehicle.*
- *Check that the driver has the safety equipment required and if the thresholds established by ADR are exceeded.*

14.5. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC / Transport in bulk in accordance with Annex II of MARPOL 73/78 and the IBC Code

Substance non prévue pour être transportée en vrac. / *Substance not intended to be transported in bulk.*

14.6. Informations complémentaires / Additional information

Code tarif douanier / *Customs Code* : 3301 29

RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires (directives 67/548/EC et 1999/45/EC)

15.1. Réglementation / Législation particulières en matière de sécurité, de santé et d'environnement / Regulation / Legislation specific safety, health and environment

Se référer aux prescriptions en vigueur en matière de sécurité, de santé et d'environnement / *Refer to applicable safety, health and environmental requirements of:*

- Législation des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) en France
Classified Installations Legislation for the Protection of the Environment (ICPE) in France
- Tableau des maladies professionnelles prévus à l'article R, 461-3 du Code du Travail : Tableau n° 84 - Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel.
Table of occupational diseases specified in Article R 461-3 of the Labor Code: Table No. 84 - disorders caused by organic solvents liquid for professional use.

15.2. Evaluation de la sécurité chimique / Assessment of Chemical Safety

Pour ce produit, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée. / *no assessment has been conducted on the product.*

RUBRIQUE 16 : Autres informations

16.1. Dernières modifications / *latest changes*

Le contenu de la FDS est régi par l'article 31 du Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH). Version entièrement revue selon le Règlement (CE) n° 453/2010 du 20 mai 2010.

The SDS content is governed by Article 31 of Regulation (EC) No. 1907/2006 (REACH). Completely revised version according to Regulation (EC) No 453/2010 of 20 May 2010.

16.2. Signification des abréviations et acronymes / *Abbreviations and Acronyms*

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

P273 : Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

ADR/RID : Agreement on Dangerous Goods by Road / Regulations concerning the Intl Transport of Dangerous Goods by Rail

ATEX : ATmosphères Explosibles

CLP : Classification Labelling Packaging

DNEL : Derived No Effect Level

DSD : Directive relative aux Substances Dangereuses

IATA-DGR : International Air Transport Association - Dangerous Goods Regulations

ICAO-TI : International Civil Aviation Organization - Technical Instructions

IFRA : International Fragrance Association

IMDG : International Maritime Dangerous Goods

INRS : Institut National de Recherche et de Sécurité

IOFI : International Organization of the Flavor Industry

GC : Gas Chromatography

PBT : Persistent Bioaccumulating Toxicants

PNEC : Predicted No Effect Concentration

RIFM : Research Institute for Fragrance Materials

vPvB : Very Persistent and Very Bioaccumulative substance

16.3. Principales références bibliographiques / *Bibliography*

- Les Règlements (CE) n° 453/2010 du 20 Mai 2010 et n° 1272/2008 du 16 Décembre 2008
- Les Directives 67/548/CEE et 1999/45/CE

- ECHA : dossier d'enregistrement de la substance disponible sur le site internet de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA). / *Guidance on the compilation of safety data sheets (ECHA)*
- CIHEF : Trame de rédaction de Fiche de Sécurité

16.4. Classification et procédure utilisées pour établir la classification des mélanges conformément au règlement (CE) 1272/2008 [CLP] / Methods for evaluation of data (Article 9 of Regulation (EC) No 1272/2008)

Classification établie selon le IFRA*/IOFI* Labelling Manual en vigueur et la somme des composants classés selon le Règlement (CE) n° 1272/2008.

*Classification established by IFRA * / * IOFI Manual Labelling into force and the summation of classified components according to Regulation (EC) No 1272/2008*

16.5. Informations supplémentaires / Additional information

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de la rédaction. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en œuvre, son transport et son élimination. Elles ne prétendent pas être exhaustives et devront être considérées comme un guide. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en œuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

The information in this safety data sheet results of our current knowledge at the time of writing. This information is intended to provide a reference point for the safe handling of the product covered by this safety data sheet, in particular its storage, processing, transport and disposal. It doesn't claim to be exhaustive and should be considered as a guide. The indications are not applicable to other products. Insofar as the product is mixed or used with other materials, this safety data sheet is not automatically valid for the material thus produced.